

# SAUVER LE VÉSINET

Association régie par la loi de 1901

3, avenue des Pages  
78110 Le Vésinet



<http://sauverlevesinet.wordpress.com>  
[sauver.levesinet@gmail.com](mailto:sauver.levesinet@gmail.com)

le 5 octobre 2017

## A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur,

Notre Association, constituée pour la sauvegarde et la protection du site de la Ville-parc du Vésinet, approuve pleinement la mise en place dans le cadre de l'AVAP d'un ensemble de règles permettant de maintenir la qualité paysagère et architecturale du Vésinet. En effet, ces règles n'ont pas pour but de restreindre la liberté ou le droit de propriété comme l'affirment certains, ni de figer la Ville, mais de faire en sorte que les évolutions se fassent de façon harmonieuse avec le cadre de vie assez exceptionnel dont bénéficient les habitants du Vésinet et qu'apprécient également les visiteurs.

Bien sûr, il y a des opposants à ce dispositif qui va empêcher tout un chacun de réaliser n'importe quel projet. Il suffit de (et il faut) se promener à pied dans Le Vésinet pour apprécier le charme du site et mesurer la chance qu'ont ses habitants, mais aussi pour constater qu'ici ou là, par exemple, apparaissent des clôtures nuisant gravement à la qualité paysagère du site, des extensions qui défigurent telle ou telle demeure, pour ne citer que les cas les plus évidents.

Il n'est pas question ici passer en revue tous les domaines que doivent couvrir les règles de l'AVAP pour sauvegarder le caractère spécifique de notre Ville –parc, mais de motiver les raisons qui conduisent notre Association à attendre impatiemment la mise en œuvre de l'AVAP.

Notre Association a contribué à l'élaboration d'un PLU compatible avec les particularités de notre Commune, a milité pour l'adoption d'un SCOT qui confirme notre spécificité ; elle souhaite que l'AVAP vienne enfin compléter au niveau qualitatif (ou esthétique) ce que le PLU réglemente sur un plan quantitatif. Choisir d'habiter au Vésinet, c'est bénéficier d'un cadre de vie qui implique d'accepter des règles comme on accepte un règlement de copropriété.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Salmon, Président